

**Assemblée des États parties
au Statut de Rome
de la Cour pénale internationale**

**Troisième session
La Haye, 6-10 septembre 2004**

Documents officiels

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Première partie		
Compte rendu des débats	1-53	1
A. Introduction	1-17	2
B. Examen de questions inscrites à l'ordre du jour de la troisième session de l'Assemblée	18-53	6
1. Pouvoirs des représentants d'États parties à la troisième session	18	6
2. Rapport sur les activités du Bureau.....	19-21	6
3. Déclaration du Président et du Procureur de la Cour, et déclarations générales et autres	22	6
4. Rapport sur les activités de la Cour.....	23	7
5. Procureur adjoint (Poursuites) de la Cour pénale internationale.....	24-27	7
(a) Élection	24-26	7
(b) Mandat et date d'entrée en fonctions	27	7
6. Élection des membres du Comité du budget et des finances	28-31	7
7. Examen et adoption du budget du troisième exercice	32-36	8
8. Examen des rapports d'audit.....	37	8
9. Rapport du Greffier sur les activités touchant le conseil de la défense, y compris la représentation juridique des victimes et le processus de consultation suivi.....	38	8
10. Rapport du Greffier sur la participation et l'indemnisation des victimes.....	39	9
11. Rapport du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes	40	9
12. Rapport du Groupe de travail spécial sur le crime d'agression	41	9
13. Questions diverses.....	42-51	9
(a) Projet d'accord négocié régissant les relations entre la Cour pénale internationale et l'Organisation des	42	9

Nations Unies		
(b) Proposition concernant l'élection d'un Président de l'Assemblée et la composition future du Bureau.....	43-45	10
(c) Proposition concernant la procédure de présentation de candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale.....	46	10
(d) Renforcement de la Cour pénale internationale et de l'Assemblée des États parties	47	10
(e) Renforcement du dialogue entre l'Assemblée des États parties et la Cour.....	48	10
(f) Création au siège de l'Organisation des Nations Unies d'un bureau de liaison de la Cour	49	10
(g) Contributions mises en recouvrement pour le budget de la Cour pénale internationale.....	50	11
(h) Fonds d'affectation spéciale pour financer la participation des pays les moins avancés aux activités de l'Assemblée	51	11
14. Prochaine session de l'Assemblée des États parties (dates et lieu)	52	11
15. Prochaine session du Comité du budget et des finances (dates et lieu).....	53	11
 Partie II		
Budget-programme pour 2005 et documents connexes.....		13
A. Budget-programme pour 2005.....		14
1. Recommandations de nature générale.....		14
(a) États des contributions.....		14
(b) Amendement du calendrier des réunions et du calendrier de préparation du budget.....		14
(c) Création d'un Fonds en cas d'imprévu		14
(d) Présentation du budget.....		14
2. Recommandations spécifiques du Comité du budget et des finances sur chacun des grands programmes		14
Grand programme I - Branche judiciaire – Présidence et Chambres		14
Grand programme II - Bureau du Procureur		15
Grand programme III - Greffe.....		15
Grand programme IV - Secrétariat de l'Assemblée des États parties		16
Grand programme V - Investissement dans les locaux de la Cour.....		17
3. Proposition de création d'un bureau de liaison à New York		17

4. Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes	17
5. Questions diverses.....	18
6. Résolution ayant trait au budget.....	18
7. Projet de budget-programme pour 2005 préparé par le Greffier.....	19
8. Rapports du Comité du budget et des finances	173
(a) Rapport du Comité du budget et des finances sur les travaux de sa deuxième session en mars 2004	173
(b) Rapport du Comité du budget et des finances sur les travaux de sa troisième session en août 2004.....	179
B. Documents connexes	243
1. États financiers pour la période allant du 1er septembre 2002 au 31 décembre 2003	243
2. États financiers du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes pour la période allant du 1er septembre 2002 au 31 décembre 2003	285
Partie III	
Résolutions adoptées par l'Assemblée des États parties	303
ICC-ASP/3/Res.1	Projet d'accord négocié régissant les relations entre la Cour pénale internationale et l'Organisation des Nations Unies
	Annexe : Accord négocié régissant les relations entre la Cour pénale internationale et l'Organisation des Nations Unies
ICC-ASP/3/Res.2	Amendement à la règle 29 du Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties.....
ICC-ASP/3/Res.3	Renforcer la Cour pénale internationale et l'Assemblée des États parties
	Annexe : Conditions d'emploi et de rémunération des Juges
ICC-ASP/3/Res.4	Budget-programme pour 2005, Fonds en cas d'imprévu, Fonds de roulement pour 2005, Barème de répartition des dépenses de la Cour pénale internationale et financement des dépenses pour l'exercice 2005
	Annexe : Amendements au Règlement financier et Règles de gestion financière nécessaires à la création d'un Fonds en cas

	d'imprévis.....	
ICC-ASP/3/Res.5	Voyages des membres du Comité du budget et des finances	331
ICC-ASP/3/Res.6	Modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale.....	332
	Annexe I. Exemples de nombres de votes minimums requis.....	337
	Annexe II. Spécimen de bulletin : Election de 6 juges de la CPI	339
ICC-ASP/3/Res.7	Création du Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes	340
ICC-ASP/3/Res.8	Renforcement du dialogue entre l'Assemblée des États parties et la Cour pénale internationale	342
Annexes		
I.	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	343
II.	Rapport de la réunion intersession du Groupe de travail spécial sur le crime d'agression.....	345
III.	Déclaration du représentant du pays hôte à la première séance de l'Assemblée des États parties, le 6 septembre 2004	358
IV.	Liste des documents	361

Note

Les cotes des documents de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Les résolutions de l'Assemblée sont identifiées par les lettres «Res.» et les décisions par le mot «Décision».

Secrétariat de l'Assemblée des États parties
 Cour pénale internationale
 P.O. Box 19519
 2500 CM La Haye
 Pays-Bas

asp@asp.icc-cpi.int www.icc-cpi.int
 Tél: (31) 70 515 8097 Fax: (31) 70 515 8376

ICC-ASP/3/25
 Publication de la Cour pénale internationale
 ISBN No. 92-9227-003-6
 Copyright © International Criminal Court 2004
 All rights reserved
 Printed by DeltaHage, The Hague